

Charte de la formation continue HES-SO//Genève

Mission

Conformément aux quatre missions qui leur sont confiées et qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES), les écoles de la HES-SO//Genève proposent des mesures de perfectionnement professionnel et de formation continue qui permettent aux participants d'approfondir leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles.

Trois catégories de formations

- 1) Des formations qualifiantes, conformes aux standards HES-SO et conduisant aux titres de :
 - ◆ CAS (Certificate of Advanced Studies – minimum 10 crédits ECTS)
 - ◆ DAS (Diploma of Advanced Studies – minimum 30 crédits ECTS)
 - ◆ MAS (Master of Advanced Studies – minimum 60 crédits ECTS)
 - ◆ EMBA (Executive Master of Business Administration – minimum 60 crédits ECTS).

L'admission aux formations postgrades CAS/DAS/MAS/EMBA nécessite un diplôme d'une haute école (titre de bachelor ou équivalent).

Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un diplôme d'une haute école peuvent être admises aux masters postgrades si elles fournissent d'une autre manière la preuve de leur aptitude à suivre ces derniers.

- 2) Des cours de perfectionnement et de formation continue :
 - ◆ Cours et séminaires de courte durée (1 à 4 jours) d'approfondissement de thèmes spécifiques aux pratiques professionnelles et artistiques, validés par une attestation délivrée par l'école
 - ◆ Conférences, forums en journée ou en soirée à participation ouverte sans attestation délivrée.
- 3) Des cours ou des formations sur mesure pour répondre à une demande spécifique des entreprises, institutions, associations professionnelles, milieux culturels qui souhaitent trouver un partenaire pour élaborer une formation adaptée aux besoins de leur personnel interne ou de leurs membres

Principes de construction et de mise en œuvre de la formation continue

Des formations professionnalisantes conçues dans le but de

- ◆ offrir aux professionnels l'opportunité de s'adapter à l'évolution de leur pratique professionnelle et artistique par un choix de formations de qualité correspondant à leurs besoins, leurs disponibilités et leurs ressources ;
- ◆ proposer des contenus organisés selon un système modulaire avec attribution de crédits ECTS (European Credit Transfert System) permettant la construction d'un projet de formation original ;
- ◆ développer des programmes de formations qualifiantes CAS/DAS/MAS/EMBA qui se réfèrent à des profils de compétences correspondant à des besoins identifiés et qui permettent un développement de la qualification professionnelle ;
- ◆ correspondre à l'état actuel des connaissances scientifiques et pratiques, construit par un apport combiné de démarches innovantes des écoles, des expériences acquises du terrain ainsi que des résultats des recherches menées au sein des HES ;
- ◆ répondre aux besoins de perfectionnement et d'innovation des employeurs dans un esprit de partenariat avec le monde du travail et les milieux culturels de notre région
- ◆ être complémentaires aux offres de formation proposées par d'autres hautes écoles (Universités, HES, EPF)

Nos formations sont dispensées par des enseignants au bénéfice d'une expérience professionnelle et artistique dans le domaine sur lequel porte leur enseignement ainsi que de compétences pédagogiques et sociales reconnues.

Garantie de qualité

La formation continue des écoles HES-SO//Genève respecte les standards édictés par la HES-SO :

- ◆ Les cours sont systématiquement évalués par les participants afin d'améliorer les contenus, les moyens didactiques, les documents et l'accompagnement.
- ◆ Les programmes de formations MAS et EMBA sont soumis au système de management par la qualité OAQ (organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses).
- ◆ La formation continue HES-SO//Genève, dans son ensemble, est au bénéfice de la certification EduQua (certificat suisse de qualité pour institutions de formation continue).

Dans notre démarche qualité, nous sommes particulièrement attentifs à :

- ◆ créer les conditions les plus favorables possibles pour permettre aux participants d'atteindre les objectifs de réussite des certifications (dates et horaires des cours, qualité et accessibilité des documents pédagogiques, accompagnement pédagogique) ;
- ◆ mettre en valeur le savoir et l'expérience professionnelle des participant-e-s pour contribuer à instaurer un échange théorie-pratique plus productif entre enseignant-es et apprenant-es ;
- ◆ mettre en place un cadre organisationnel facilitant la diffusion des informations, les modalités d'inscription, les formalités administratives ;
- ◆ maintenir un juste équilibre des coûts satisfaisant aux ressources des participants et au principe de l'autofinancement demandé aux HES.

Validé lors de la séance du conseil de direction du 31 août 2010